



Fiche Action N° 3 : L'ACCUEIL EN BELLEDONNE A TRAVERS L'EDUCATION AU TERRITOIRE				
Nom du champ	Commentaires			
1. Justificatio n au regard de la stratégie	Si les différentes stations présentes sur le territoire ont organisé et développé l'accueil des visiteurs et touristes durant les saisons d'hiver et d'été, l'ensemble du territoire de Belledonne reste encore largement sous organisé en matière d'accueil et de structuration des offres de loisirs et de découverte. Les acteurs économiques positionnés sur les pratiques de loisirs et l'accueil ne sont que très peu fédérés, et jamais à l'échelle du territoire : le positionnement et la lisibilité de Belledonne comme « destination touristique » est pratiquement inexistante et l'offre de loisirs et de découverte hors station n'a que très peu fait l'objet de politique volontariste. Si le précédent programme LEADER a permis de soutenir des premières initiatives portées localement autour notamment de la découverte des milieux forestiers et pastoraux, des fermes de Belledonne ou du patrimoine minier, il a surtout permis de répondre à une attente importante des acteurs locaux de se retrouver autour de projets collectifs, de création de réseaux et de mutualisation d'offre de découverte.  La pertinence d'une action impulsée par l'Espace Belledonne trouve donc son sens dans la valorisation des ressources naturelles et culturelles (dont historiques) de Belledonne pour un public tout autant local (les familles, les nouveaux habitants des villages et des vallées) que des visiteurs ou touristes en séjour.  L'enjeu est ici de permettre une transmission des connaissances sur l'histoire et la vie des gens de Belledonne, son appropriation et par conséquent un meilleur respect de ces patrimoines. Cette fiche action se positionne donc sur un certain type d'accueil et de découverte du territoire très complémentaire à l'offre touristique des pôles existants, permettant de développer une « éducation au territoire » plus globale.  Pour ce faire, il a également été fait le choix de renforcer l'ensemble de l'offre de pratiques d'itinérance en Belledonne, qui favorise l'immersion dans un territoire et sa meilleure compréhension.			
	prenant appui sur les dynamiques internes ; et d'organiser l'accueil à l'échelle de la chaîne de Belledonne.			
2. Objectifs opérationn els auxquels la fiche-action	Axes de développement : - Préserver et valoriser nos ressources, dans une logique de responsabilité partagée avec les vallées - Cultiver notre identité et notre dynamique locale dans une logique d'équilibre avec celles des vallées			
se réfère	Objectifs stratégiques : - Valoriser les ressources en lien avec les vallées - Faciliter et encourager la vitalité sociale entre les différents secteurs de Belledonne			











# Les 2 objectifs opérationnels sont :

#### → DEVELOPPER L'EDUCATION AU TERRITOIRE :

- **au service des habitants** (pour une citoyenneté active) : connaissance et appropriation des patrimoines naturels et culturels, des acteurs, des gestionnaires de l'espace,
- **en direction des populations urbaines** (dans une perspective de responsabilité partagée) : favoriser la connaissance et la compréhension du rôle des acteurs de Belledonne, des patrimoines, du rôle des gestionnaires de l'espace,
- en direction des touristes et visiteurs, par des pratiques d'itinérances : favoriser un tourisme valorisant l'ensemble de la chaîne, respectueux des ressources et des pratiques locales.
- → A travers une GOUVERNANCE TERRITORIALE INNOVANTE, en associant les acteurs des territoires voisins dans ces démarches d'éducation au territoire

Cette fiche action permettra, à la fois de développer les projets et sujets considérés comme structurants sur le territoire de Belledonne (cf champ 16) et de permettre une ouverture à de nouvelles initiatives à travers des thématiques aujourd'hui peu traitées sur le territoire.

Cette fiche action concourt au domaine prioritaire 6b – Promouvoir le développement local dans les zones rurales

Cette fiche action vise à soutenir des projets de découverte du territoire c'est-à-dire relatifs aux patrimoines naturel et culturel qui font l'identité de Belledonne et aux activités économiques traditionnelles qui leurs sont liées. Pour cela, le programme Leader pourra intervenir sur :

- 1. Des réflexions et de la mise en réseau des acteurs pour la mise en œuvre d'un projet de découverte du territoire. Il s'agit de soutenir :
- La définition de positionnement stratégique en amont des réalisations
- L'animation sur site ou en lien avec une thématique ciblée
- L'animation de réseau autour d'une thématique pour fédérer les acteurs
- La mise en œuvre d'une stratégie de communication autour du projet

# 3. Descriptif de l'action

### **2. De la promotion et de l'animation pour la découverte du territoire.** Il s'agit de soutenir :

- Les supports de communication pour faire connaître les projets (par exemple flyers, vidéo, site internet) en interne et externe au territoire de Belledonne
- La création de temps d'animation et événements autour du projet (par exemple des ateliers d'écriture en montagne) à destination du grand public.

### 3. Des Investissements pour la découverte du territoire. Il s'agit de soutenir :

- Les travaux de création ou de rénovation de lieux d'accueils à destination du grand public. Ces lieux d'accueil peuvent être par exemple des refuges, des gites liés à l'itinérance de grande randonnée labelisée GR®738 ou aux itinéraires de pays labelisés GR®P et boucles locales, (définis dans les appels à candidature et à projets).
- La création et le développement de supports visuels et d'outils pédagogiques sur site (par exemple de la muséographie, des panneaux et des bornes interactives) et mobiles (par exemple











des vidéos, des expositions de photos et des prises de son) à destination du grand public, qui permettent de faire découvrir le patrimoine de Belledonne (géologique, naturel, savoir faire). Les petits investissements et aménagements dédiés à l'amélioration des conditions d'accueil pour l'itinérance pédestre ou cyclable. Les investissements et aménagements concernés devront s'inscrire dans un projet ou une stratégie de développement global. Ex : rateliers vélos, toilettes sèches, table de pique-nique, tri sélectif, bornes électriques pour les vélos, local sécurisé pour les vélos...

### 4. Plus-value LEADER (à rédiger une fois réfléchis les

critères)

La capacité à mettre en réseau les acteurs du territoire :

- en associant les acteurs des territoires voisins à ces démarches,
- en incitant les porteurs de projet à travailler sur l'itinérance au sein de Belledonne pour faciliter les échanges entre les différents secteurs du territoire.
- Le laboratoire d'expériences :
- en favorisant la mise en place d'itinérances innovantes sur le territoire.

# La démarche globale d'évaluation du programme Leader (questions évaluatives, indicateurs de réalisation et de résultats) sera détaillée dans le manuel de procédure à la suite d'un travail concerté avec les acteurs du GAL.

#### Les effets attendus sont les suivants :

# - diminution des conflits d'usages par la reconnaissance du rôle des agriculteurs, des sylviculteurs et des alpagistes,

# 5. Effets attendus

- développement d'un sentiment d'appartenance au territoire et d'appropriation des éléments constitutifs de l'identité du territoire par ses habitants,
- prise de conscience et engagement des populations, locales et des vallées, dans des comportements vertueux en matière de préservation et valorisation des ressources naturelles, de la biodiversité, et des paysages...,
- -identification de Belledonne pour son offre en matière d'itinérances de qualité valorisant l'ensemble de ses ressources.

**Des exemples d'indicateurs** : nombre d'actions conduites pour faire connaitre les patrimoines de Belledonne

### Sont éligibles :

### 6. Catégories de bénéficiaires (porteurs de projets éligibles)

- Associations : associations de loi 1901 et associations syndicales
- Entreprises : micro-entreprise, petites entreprises et moyennes entreprise (au sens du chapitre 8.1 du PDR), y compris les SCOP (Société Coopérative et Participative) et les SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif)
- Les personnes physiques
- Collectivités territoriales, EPCI, syndicats mixtes, syndicats de communes, PNR
- Etablissements publics









7. Dépenses

éligibles / non éligibles



### Dépenses éligibles :

- Frais de personnel (salaires et charges et indemnités de stagiaires) selon chapitre 8.1 du PDR
- Frais de déplacement : transport en commun, barème kilométrique, dépenses d'hébergement et dépenses de restauration selon Option des Couts Simplifiés définies dans le chapitre 8.1 du PDR.
- Les dépenses indirectes seront calculées en application de l'article 68.1.b du Règlement (UE) 1303/2013, selon un taux forfaitaire de 15% des frais de personnels directs éligibles.
- Prestations d'animation facturées
- Prestation d'assistance à maitrise d'ouvrage
- Etudes et diagnostics (par exemple les études d'impacts, d'opportunité, de marché et la réalisation de plan de gestion) pour un projet de découverte du territoire
- Etude de faisabilité, étude architecturale, avant-projet sommaire... concernant tous les types d'hébergement collectifs (refuge, gîte, camping...) qui ont un fort intérêt pour augmenter la capacité d'accueil des randonneurs du GR ®738.
- Etudes de faisabilité préalable aux investissements au sens de l'article 45 du Règlement (UE) 1305/2013. Les études de faisabilité, seules, sans projet d'investissement matériel, ne peuvent pas faire l'objet d'un dossier spécifique Elles restent des dépenses admissibles même lorsque, compte tenu de leurs résultats, aucune dépense matérielle n'est engagée.
- Supports visuels et outils pédagogiques (par exemple des panneaux, des bornes interactives, des expositions de photos et de la muséographie) pour la découverte du territoire
- Frais de communication, de promotion et d'informations (par exemple flyers, sites internet)
- Frais de réception : location de salle, frais de bouche, frais d'hébergement, location de toilettes, frais directement liés à l'opération ?
- Frais de formation (par exemple des supports pédagogiques, des frais d'intervenants, des frais de déplacements)
- Frais artistiques et réalisation d'animation, à destination du grand public, au service des projets d'éducation au territoire (par exemple des spectacles, des droits d'auteur, des interventions de professionnels en lien avec la thématique abordée)
- Travaux et aménagements de lieux d'accueils par exemple de construction, de rénovation et d'extension ainsi que les aménagements intérieurs (par exemple l'achat d'un poêle à bois) et extérieurs (par exemple la mise en place de toilettes sèches) (définis dans les appels à candidature et à projets)
- Aménagements et petits investissements permettant d'améliorer l'accueil des personnes en itinérance à pied ou en vélo (toilettes, bornes électriques table de pique-nique, rateliers vélos..)

\_

Les dépenses mentionnées ci-dessus pourront être externalisées (prestation de services, assistance à maitrise d'ouvrage) ou internalisées (frais de personnel, frais de déplacement selon l'Option des coûts simplifiés définie en application de l'article 68.1.b du Règlement (UE) 1303/2013, selon un taux forfaitaire de 15% des frais de personnels directs éligibles.











	Dépenses inéligibles :  - Travaux de remise en état de sentiers et de réhabilitation de route  - Achats de foncier bâti ou non bâti  - Les trails et manifestations sportives de Belledonne ne seront pas éligibles  - Autoconstruction  - Bénévolat
8. Conditions d'éligibilité	
9. Références réglementair	- Régime cadre exempté de notification n°SA40453 relatif aux aides en faveur des PME
es (FESI, aides d'Etat,	- Règlement (UE) n°1407/2013 (18/12/2013) relatif aux PME
règles nationales)	- Règlement (UE) n°1408/2013 (18/12/2013) relatif au secteur de l'agriculture
	Programme opérationnel interrégional FEDER massif des alpes L'appel à projet Espace Valléen s'inscrit dans le cadre du PIOA. L'Espace Belledonne pourrait candidater à cet appel à projet. Si le territoire de Belledonne devient lauréat à Espace Valléen, les lignes de partage seront les suivantes :
10. Ligne de partage avec les autres dispositifs du PDR ou autres FESI	Le programme Leader vise à soutenir des projets d'accueil en Belledonne par l'entrée d'éducation au territoire. Il s'agit, dans ce cadre, d'accompagner les changements de comportements en réalisant des actions pédagogiques et de sensibilisation sur les patrimoines de Belledonne (projets d'animations, événements, outils pédagogiques) auprès des habitants et des touristes du territoire. Plus particulièrement, le programme Leader travaillera ces objectifs à travers 4 projets et sujets structurants pour Belledonne (cf rubrique 16) : Les sentiers des bergers, les thématiques de l'eau et du fer et les thématiques agricoles et forestières.
	Si, l'Espace Belledonne devient lauréat pour le projet Espace Valléen, l'objectif sera de travailler sur la destination touristique Belledonne. Les projets soutenus dans ce cadre là devront permettre une mobilisation et une structuration de fond à l'échelle de Belledonne des acteurs touristiques ainsi que la définition d'une stratégie territoriale sur les quatre enjeux régionaux présentés dans l'appel à projet Espace Valléen.
	Type de soutien : subvention directe déterminée sur la base des dépenses éligibles retenues
11. Modalités	Taux d'aide publique : 80%
d'interventio n (taux, forfait,	Pour les dépenses faisant l'objet d'un appel à candidature et à projets : 100% maximum (le taux d'aide publique fixe sera précisé dans les appels à candidature et à projets)
plafond)	Lorsque l'application des règles en matière d'Aides d'Etat le nécessite, l'aide maximale permise par le régime utilisé est d'application, dans la limite du  (des) taux d'aide mentionné(s) cidessus.











		Pour les dépenses ne faisant pas l'objet d'un appel à candidature ou d'un appel à projet :
		- plafond : 70 000 € HT de dépenses éligibles - plancher : 5 000 € HT de dépenses éligibles Le manuel de procédure précisera si les plafonds d'aides sont à apprécier par dossier ou par laps de temps précis.
		Pour les dépenses faisant l'objet d'un appel à candidature ou à projets, les plafonds et planchers seront précisés dans le manuel de procédure. Cela concerne les dépenses suivantes: travaux et aménagements (par exemple de construction, de rénovation et d'extension)
12.	Cofinanceme nts mobilisables	Etat Région Auvergne-Rhône-Alpes Conseils Généraux de l'Isère et de la Savoie Collectivités locales
		Principes de sélection :
		Afin de sélectionner les opérations, des critères basés sur les principes ci-dessous seront utilisés :
		- Les pratiques innovantes et structurantes (par exemple : le projet est innovant dans le site, la ressource, le partenariat ou le public cible qu'il traite) - La dimension montagne-vallées (par exemple : le projet prend en compte le public des
13.	Principes et critères de sélection des projets	vallées) - La transversalité thématique (par exemple : prise en compte de plusieurs enjeux identifiés pour le développement de Belledonne comme l'identité et la vitalité sociale du territoire) - La transversalité géographique (par exemple : rayonnement du projet sur l'ensemble du territoire) - La logique de mise en réseau (par exemple : prise en compte d'une pluralité d'acteurs dans le
		projet)
		Le rôle du Comité de Programmation est de valider le processus de sélection et donner un avis en cas de modification des critères de sélection. Ces derniers apparaîtront dans le manuel de procédure du GAL.
		Modalité de sélection : La sélection des projets se fera au fil de l'eau (selon le processus de sélection validé par le Comité de Programmation) à l'exception des dépenses suivantes qui feront l'objet d'une sélection via appel à candidature ou appel à projet : travaux et aménagements (par exemple de construction, de rénovation et d'extension)
1	14. Plan de financement	Voir maquette financière
15.	Informations complément aires	Description des projets et sujets structurants : Les projets structurants représentent des initiatives exemplaires sur le territoire de Belledonne au regard des principes de sélection détaillés ci-dessus.











## - Les Sentiers des Bergers

Il s'agit d'un projet d'itinéraires de randonnées fondé sur la mise en lumière des patrimoines agro pastoraux et cultures alpestres de Belledonne. Entre activités pastorales et touristiques, les alpages sont un domaine de rencontres et de croisement par excellence. Favoriser la rencontre, l'interconnaissance, le partage entre les usagers de l'alpage est un enjeu fort pour Belledonne. Ce projet, co-construit, à l'échelle de Belledonne rassemble les professionnels du pastoralisme et du tourisme en Belledonne, réfléchissant à de nouveaux leviers de développement des économies agropastorales et concevoir une nouvelle offre touristique estivale.

### - Les thématiques de l'eau et du fer

L'histoire de l'extraction et de la transformation du fer caractérise un passé industriel remarquable sur les contreforts de la chaîne de Belledonne. Le réseau d'acteurs des chemins de l'eau et du fer mène, depuis 2010, des actions communes pour valoriser ce patrimoine. Il s'agit d'une dynamique multi-partenariale qui permet de faire revivre le passé industriel de Belledonne. Le programme Leader, à travers cette fiche action, souhaite consolider ce réseau et ces actions (par exemple: conception d'outils de communication et d'identification du réseau, animation scientifiques et patrimoniales).

### - Les thématiques agricoles et forestières :

Le programme Leader, à travers ces fiches actions 1 et 2, permet d'assurer un développement économique de ces activités en lien avec la préservation des ressources naturelles. Dans le cadre de la présente fiche action, le territoire de Belledonne souhaite développer la connaissance et la compréhension de ces deux activités économiques centrales de Belledonne auprès des habitants et des visiteurs.





